

# La Petite Gazette de Champlost

Horaires d'ouverture au public de la Mairie  
Lundi de 11h00 à 12h00 & 15h30 à 17h00  
Mardi de 11h00 à 12h00 & 15h30 à 18h00  
Mercredi de 13h30 à 17h00  
Jeudi de 11h00 à 12h00 & 15h30 à 18h00  
Vendredi de 9h30 à 11h30

## FERMETURE ESTIVALE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du lundi 22 août au vendredi 2 septembre 2022

Il fermera en outre à 17h00 les 6, 7 et 8 septembre 2022

Le samedi 9 juillet dernier, la Mairie et le Comité des Fêtes vous ont offert le second « Apéro Concert » de notre commune. Cette soirée était animée par Orphéane laquelle s'est acquittée de sa tâche avec talent et dynamisme. L'organisation d'un tel événement est très lourde et coûte beaucoup d'énergie et de temps aux membres du Comité des Fêtes. Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés pour leur disponibilité, leur engagement et leur bonne humeur. La belle récompense c'est la participation à cette manifestation, nous estimons que quatre à cinq cents personnes ont pris partie à ces réjouissances.

Ce moment festif nous a également permis de découvrir, d'apprécier et d'applaudir les danseuses de la nouvelle association champlostienne « Ladies Bandz ». Un spectacle très réussi ; qu'elles soient toutes félicitées et remerciées pour ces brillantes prestations.

Cette soirée était bien entendu aussi le moment fort de la célébration de notre Fête Nationale, soit avec un peu d'anticipation. Nous avons ainsi pu assister à la procession des enfants lors de la traditionnelle retraite aux flambeaux.

Et pour finir, le 14 juillet ne souffre pas son absence, un superbe feu d'artifice qui semble-t-il a procuré beaucoup de plaisir aux grands comme aux petits.

## Sacs Jaunes

18 juillet, 17 & 29 août, 12 & 26 septembre

## Sacs noirs

27 juillet, 10 & 24 août, 7 & 21 septembre



## L'édito du maire

Chèr(e)s Administré(e)s, chers Administrés

En premier lieu je forme le vœu qu'en cette période de rebond de l'épidémie de Covid 19 vous ayez tous pris vos dispositions en matière de vaccination.

Tout particulièrement pour les plus âgés les plus vulnérables d'entre nous pour lesquels la seconde dose de rappel (4ème injection) est plus que vivement recommandée. Prenez garde également aux périodes de canicule et prêtez la plus grande attention à vos voisins fragiles. N'hésitez pas à appeler les secours (15) si vous l'estimez nécessaire.

Cette année encore mon équipe et moi-même tentons de faire avancer les travaux. La tâche est ardue tant les professionnels empêchés pendant les confinements sont aujourd'hui surchargés voire débordés. Nous les sollicitons régulièrement avec parfois peu de succès hélas. Néanmoins, dès la rentrée plusieurs nouveaux travaux vont être engagés. Un « gros morceau » la remise à niveau de notre système d'assainissement. Les premières signatures d'engagement de ces travaux ont été apposées ces derniers jours (cf article « grands travaux » au verso).

Je voudrais profiter de cette gazette, car je trouve exaspérant que des personnes se permettent encore de tondre ou tronçonner à des heures non autorisées et conseille aux personnes incommodées de faire intervenir la Police Municipale quand il le faut. Je rappelle donc encore une dernière fois aux récalcitrants :

**Horaires autorisés jours ouvrables : lundi au vendredi 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30.**

**Horaires le samedi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**Horaires le dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00 et 16h00 à 18h00.**

L'équipe municipale et moi-même vous

Il y a en France une cour d'assises par département. Cette juridiction est saisie et traite des crimes (meurtres, assassinats, viols etc...). En tant que citoyen, tout électeur peut être désigné comme juré d'assises. Ces derniers participent aux côtés des magistrats professionnels au jugement des crimes.

Chaque commune ou groupe de communes doit proposer à la cour d'assises du département un certain nombre de noms tirés au sort sur les listes électorales.

Le 30 juin 2022 s'est tenu, dans la salle du Conseil de notre Mairie de Champlost, le tirage au sort sur les listes électorales du groupe de communes Mercy, Esonn, Bellechaume et Champlost.



### Billet d'humeur (.....de mauvaise humeur) 😞

Notre village compte hélas parmi ses habitants des éléments dont le comportement est à la fois incompréhensible et dangereux. Que dire de plus de ces énergumènes bas du front qui, le soir de l'apéro concert, vers 19 heures 30, se sont permis, par pure provocation des organisateurs, de traverser la fête à bord de leur véhicule au mépris de l'arrêté d'interdiction de circulation du Maire. Ce sont avant tout de solides imbéciles qui s'imaginent pouvoir impunément braver l'autorité et la règle grâce à laquelle notre vie ensemble est possible. Il paraît évident qu'au jour de la distribution de l'intelligence, ils ont séché la séance.

Il faut que chacun de nous intègre bien que si, lors des manifestations festives, nous posons des barrières, des règles provisoires de circulation et de stationnement c'est uniquement pour assurer la sécurité de tous. Certainement pas pour le plaisir « d'emm..... » le monde.

Ce qui s'est produit ce samedi 9 juillet nous conduira à coup sûr à durcir à l'avenir les sanctions à l'égard de ceux qui méprisent les règles.

### GRANDS TRAVAUX

En 2021, nous avons missionné la société BIOS pour procéder à la mise à jour du diagnostic de la totalité du système d'assainissement de notre bourg (Champlost, Boudernault, Chatton et Vaudupuits), Vachy et Prunelles relevant d'un autre système d'assainissement relié à la station d'épuration de Bellechaume.

Le système d'assainissement du bourg de Champlost, objet du diagnostic, est constitué d'environ 8.5 km de réseau gravitaire, 4 postes de refoulement, 2,9 km de réseau de refoulement, et d'une station de type lagunage naturel composé de trois bassins (3 000 m<sup>2</sup>, 1 575 m<sup>2</sup> et 1 500 m<sup>2</sup>).

La police de l'eau a fait le constat d'un dysfonctionnement de notre lagunage induisant un impact négatif sur le milieu naturel (le Créanton classé ZNIEF de type 1). Le rejet de la station d'épuration de Champlost est situé dans le ru du Bas des Vignes Neuves, identifié comme un cours d'eau à faible capacité d'autoépuration : aucun rejet n'est autorisé en période d'étiage (*période de basses eaux des cours d'eau*), soit du 1er mai au 31 octobre inclus. Notre lagune ne respecte pas ces dispositions. Ainsi, notre commune est mise en demeure de procéder à une remise en conformité de son système de traitement de ses eaux usées et tout particulièrement de la lagune.

Un plan d'intervention a été mis au point créant une hiérarchie des travaux à effectuer :

- . les travaux importants pour corriger les défauts lourds de notre système d'assainissement,
- . les travaux secondaires sur des défauts de peu d'impact sur le système d'assainissement,
- . les travaux accessoires non prioritaires particulièrement du point de vue économique.

Les actions prioritaires et urgentes sur les quatre postes de relevage sont estimées à 16 750 € et les actions importantes et secondaires à 13 500 €.

S'agissant de l'avenir de la lagune, quelle que soit la station d'épuration considérée, elle devra impérativement opter pour un rejet zéro sur la période d'étiage via la mise en place d'une Zone de Rejet Végétalisée.

Nous nous orientons donc vers la construction d'une nouvelle station de type filtre planté de roseaux, Le coût d'investissement s'établit de 750 à 1 000 € par EH (Equivalent Habitant) hors zone de rejet végétalisé (ZRV). L'investissement total y compris la ZRV s'établit à 420 000 €. Ces travaux sont heureusement fortement subventionnés par l'agence de l'eau et une saine gestion du service de l'eau nous permet de faire face à cet investissement.

### Phénomène étonnant

Le matin de ce lundi 20 juin 2022, les services de la mairie sont alertés par les habitants de la rue des Protestants d'une importante fuite d'eau. Parallèlement de nombreux résidents du bourg et des hameaux de Boudernault, Chatton et Vaudupuits constatent une forte baisse de pression de notre réseau de distribution d'eau. Rapidement, nous diagnostiquons que la pompe desservant le réservoir du bourg a disjoncté en raison de l'orage qui s'est abattu sur Vachy la nuit précédente. Pour réparer au plus vite la fuite observée rue des Protestants, nous actionnons «La Régate » notre prestataire habituel en matière de travaux sur le réseau d'eau potable.

La fuite est repérée sur la canalisation située à un mètre vingt de profondeur. Après une première réparation infructueuse, il est décidé de remplacer une portion de la conduite. Un tronçon d'environ quarante centimètres est coupé pour être remplacé. En observant le morceau de canalisation prélevé on constate que la fonte est percée de deux trous très nets d'environ quatre centimètres de diamètre. Le métal est noirci et semble avoir fondu. Ceci nous laisse perplexe.

Renseignements pris auprès d'une entreprise spécialisée dans le domaine de la foudre, il nous est confirmé que très vraisemblablement ces trous sont imputables à un impact de foudre. Le tube aurait fait office de prise de terre. Ce même impact de foudre serait



